

Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru



DOSSIER DE CONSULTATION



MAPA :

**MARCHE DE GESTION DU PORT J.B. TOMI
ET DES ZONES DE MOUILLAGE ORGANISE
DE PORTO-POLLO
ANNEES 2017 – 2018 - 2019**

Règlement de consultation

Marché n°2016-10

**Mairie de Serra di Ferro
Village
20140 SERRA DI FERRO
04 95 74 02 12 – Fax : 04 95 74 05 64
mairie@serradiferro.com**

Règlement de la consultation

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent marché concerne la gestion du port J.B. TOMI et des zones de mouillage organisé de Porto-Pollo pour les années 2017, 2018 et 2019.

Les prestations demandées portent sur l'exploitation des 148 places du port, récemment restructuré, et des 200 bouées de mouillage organisé installées sur 3 zones.

ARTICLE 2 : FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

Le marché ne comporte qu'un lot.

Il s'agit d'un marché de prestation de service d'une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

ARTICLE 3 : CRITERES DE CHOIX

Les critères de jugement et de classement des offres sont :

- La valeur technique de l'offre : Pondération (60%) ;
- Le prix : Pondération (40%).

La valeur technique de l'offre sera appréciée en fonction :

- Des moyens humain et matériel mis en œuvre
- De la qualité des prestations proposées
- De la connaissance des activités nautiques et portuaires

Il est demandé un mémoire technique détaillant la méthode de gestion proposée. Ce mémoire s'appuiera sur des indicateurs et des critères quantitatifs et qualitatifs portant sur les modalités de gestion, d'accueil et de relation à la clientèle.

ARTICLE 4 : LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS

L'ensemble des documents contenus dans le présent dossier est constitué par :

- ◆ le présent règlement de la consultation ;
- ◆ le cahier des charges ;
- ◆ l'acte d'engagement ;
- ◆ le détail financier estimatif quantitatif de la prestation ;
- ◆ le plan des infrastructures.

ARTICLE 5 : DOCUMENTS A REMETTRE PAR LES CONCURRENTS AVEC LEURS OFFRES

- ◆ une lettre de candidature (imprimé DC1) ;
- ◆ la déclaration du candidat (imprimé DC2) ;
- ◆ toutes pièces permettant de juger des capacités et moyens de l'entreprise à répondre à la présente consultation (moyens matériels et humains, valeur environnementale) ;

- ◆ l'attestation d'assurance notifiant les montants couverts ;
- ◆ un acte d'engagement, un bordereau des prix complété ;
- ◆ le cahier des charges signé ;
- ◆ le mémoire technique permettant d'apprécier les caractéristiques de l'offre.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent transmettre leur offre sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Mairie de Serra di Ferro
Village
20140 SERRA DI FERRO

Avec la mention suivante :

NE PAS OUVRIR MARCHE GESTION DE L'ESPACE PORTUAIRE

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21 décembre 2016 à 10h.

Les offres devront être remises au service de l'administration générale avant la date indiquée ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal et parvenir à cette destination avant cette même date et heure limite.

Les dossiers qui seraient remis ou reçus après la date et heure limite fixée au présent document, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 8 : NEGOCIATION

La collectivité territoriale se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats dont l'offre est jugée recevable.

ARTICLE 9 : MODE DE REGLEMENT

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif, après vérification du service fait, conformément aux dispositions du cahier des charges.

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats devront prendre contact avec la mairie de Serra di Ferro afin d'obtenir tous renseignements nécessaires à l'établissement de leurs offres.